

DEPARTEMENT MARNE
ARRONDISSEMENT EPERNAY
CANTON ESTERNAY
Commune de COURGIVAUX

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de COURGIVAUX (51310)
Par suite d'une convocation en date du 19 septembre 2022 les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie le 30 septembre à 19h30 sous la présidence de Sylvie LEFRANC, Maire

En exercice : 9
Présents : 6
Votants : 8

Présents : LEFRANC Sylvie, BONNART Alain, BULAND Dominique,
COCHET Pascal, GOUJAT Sébastien, TEMPLIER Arnaud

Absents excusés : MALLET Vanessa (pouvoir TEMPLIER Arnaud),
NAROZNY Emmanuel, HETIER Xavier (procuration Pascal COCHET)

Secrétaire de séance : BONNARD Alain.

Séance du 29 octobre 2022

Délibération : N° 2022-10-16B

Avis sur projet éolien « parc éolien des Portes de Champagne II » Sur les communes de LA FORESTIERE et LES ESSARTS LE VICOMTE

Madame le Maire informe les conseillers municipaux d'un projet éolien présenté par la Société SAS « Parc éolien des Portes de Champagne » sur les communes de La Forestière et des Essarts le Vicomte.

Une enquête publique est ouverte depuis le 24 octobre 2022 à 9 h et jusqu'au 25 novembre 2022 à 17 h. à la mairie de La Forestière et à la mairie des Essarts le Vicomte.

Conformément à l'article R.131-38 du code de l'environnement, le conseil municipal de notre commune est invité à formuler un avis sur ce projet situé dans un périmètre de 6 kilomètres.

Le projet consiste en une ligne de 5 éoliennes culminant à 150 mètres bout de pale maximum d'une puissance nominale unitaire de 3.6 MW, soit un parc éolien de 29.9 GWh maximum, un réseau de raccordement électrique enterré reliant les éoliennes entre elles, des voies d'accès ainsi que des plateformes au pied des éoliennes.

Après avoir délibéré, Madame le Maire décide de passer au vote.

La question posée est la suivante :

Etes vous favorable au projet d'implantation du parc éolien des Portes de
Champagne II »

Sur les communes de LA FORESTIERE et LES ESSARTS LE VICOMTE

Résultats du vote :

POUR : 4

CONTRE : 3

ABSTENTION : 1

Le conseil municipal émet un avis favorable sur ce projet éolien.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à Courgivaux le 29 octobre 2022

**Certifié exécutoire compte tenu de
la transmission en Sous-
préfecture Epernay le 2 novembre
2022...
et de la publication, le 2 novembre
2022
Fait le 2 novembre 2022**

Madame le Maire,
Sylvie LEFRANC

